Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 25 (1998)
Heft: 2

Rubrik: Pages officielles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Objectifs du Conseil fédéral en 1998

Ouverture – réformes – avenir

Le chômage et la situation de la Suisse sur le plan international seront au centre des préoccupations du Conseil fédéral en 1998. D'une manière générale, ce dernier poursuivra la stratégie qu'il a mise en place au début des années nonante: ouverture au monde – réformes intérieures – investissements pour l'avenir.

Solidarité intérieure et internationale et investissements pour la Suisse de demain, tels sont en bref les principaux objectifs politiques du Conseil fédéral pour 1998. Pour concrétiser ces objectifs, le gouvernement soumettra une cinquantaine d'objets d'importance au Parlement. Il fonde ses priorités sur une analyse de la situation claire et honnête.

Au plan économique, les conditions d'une prochaine reprise de la croissance sont réunies en Suisse, selon le Conseil fédéral. Mais malgré ces perspectives plus optimistes, le problème du chômage ne pourra pas être résolu en 1998. Tout au plus peut-on escompter une amélioration de la situation.

Au plan de la politique extérieure, le Conseil fédéral constate que nous ne sommes pas épargnés par des expériences et des développements qui mettent en question notre identité. La réticence affichée par la Suisse en matière de politique extérieure et les discussions sur le rôle qu'elle a joué pendant la Seconde Guerre mondiale nuisent à son image à l'étranger.

Chances intactes

Pour le Conseil fédéral, il est nécessaire que le peuple suisse porte un regard sans préjugé et critique sur son passé récent. Une telle démarche est une occasion aussi d'avoir mieux à l'esprit et de raviver les valeurs fondamentales de notre pays.

La politique et l'économie bénéficient de chances intactes pour la solution des problèmes actuels: la Suisse appartient toujours au cercle des pays les plus compétitifs, son multiculturalisme et ses traditions sont toujours d'actualité.

Solidarité

Dans le courant de cette année, le Conseil fédéral entend présenter son projet de Fondation suisse de la solidarité. Cette dernière devrait donner une nouvelle vigueur à notre sens civique et à notre solidarité avec les plus faibles, en Suisse et à l'étranger.

Sur le plan international, la Suisse ne peut plus se contenter de jouer les observateurs et les bailleurs de fonds. Elle doit au contraire devenir un véritable partenaire et affronter avec la communauté internationale les questions d'avenir communes. A cet égard, nos relations avec l'Union européenne jouent un rôle clé. En 1998, le Conseil fédéral se lancera en outre dans la préparation du projet d'adhésion de la Suisse à l'ONU. Enfin, il tentera d'améliorer la coopération transfrontalière dans le domaine de la sûreté intérieure et de la lutte contre le crime organisé.

Les objectifs annuels du Conseil fédéral

Depuis 1996, le Conseil fédéral fixe, à la fin de l'automne, ses objectifs pour l'année suivante et les mesures en vue de les atteindre. Ces objectifs annuels s'inscrivent dans le cadre du programme de la législature.

Les objectifs annuels du Conseil fédéral s'adressent au public d'une part – peuple, parlement, cantons – et le président de la Confédération s'en inspire pour la déclaration qu'il fait en décembre devant l'Assemblée fédérale. Ils tiennent lieu, d'autre part, de programme pour le Conseil fédéral et de vecteur d'information sur le déroulement des affaires en cours les plus importantes pour l'administration. Périodiquement, dans le courant de l'année, le Conseil fédéral s'enquiert de la concrétisation de ce programme et, à la fin de l'année, il dresse à l'attention du Parlement un bilan de réalisation. Il a ainsi aussi l'occasion d'expliquer les raisons qui ont pu l'amener à s'écarter éventuellement des objectifs fixés.

Les objectifs de l'année sont publiés sous la forme d'une brochure d'allure moderne et facile à lire, que tout intéressé peut obtenir gratuitement au service d'information de la Chancellerie fédérale, 3003 Berne. Ils peuvent également être consultés sur internet (http://www.admin.ch).

Comité Volker – précision

*A la demande de plusieurs lecteurs, nous aimerions préciser que le «Comité Volker» a été créé en **mai 1996**. (Voir «Revue Suisse» no 1/98, page 9)*

Investissements pour le futur

Pour combattre efficacement le chômage, l'économie doit évoluer de manière saine. Convaincu que le bien-être de demain dépend des décisions prises aujourd'hui, le Conseil fédéral articulera sa politique économique autour de trois axes prioritaires en 1998. Il entend tout d'abord renforcer la position de la Suisse comme laboratoire d'idées et encourager la relève scientifique. Il aspire ensuite à résoudre les questions de principe qui demeurent en matière d'aménagement d'un cadre juridique pour le génie génétique, appelé à se développer à l'avenir. Enfin, il préconise une réforme et un renforcement de la formation professionnelle, car il est pleinement conscient que la formation et le perfectionnement n'ont pas que des aspects économiques, mais qu'ils représentent des investissements sociaux dont dépend, en définitive, notre système de sécurité sociale.

D'autres objets importants concernent la révision de la loi sur le travail et la préparation d'une réforme fiscale fondée sur des principes écologiques.

Transports

D'autres investissements à long terme entrent dans le cadre du bien-être social: les projets d'infrastructures dans le domaine des transports. Les décisions concernant la construction des lignes ferro-

viaires à travers les Alpes et la gestion du trafic international de marchandises devront être compatibles avec la situation générale sur le plan des transports en Europe et avec la politique des transports de l'Union européenne. Ces décisions influenceront la politique à long terme et eurocompatible à laquelle le Conseil fédéral aspire en matière de transports et de protection de l'environnement.

Assurances sociales

Enfin, la politique sociale sera également aiguillée sur une nouvelle voie. Sur la base d'un tableau complet des perspectives de financement des assurances sociales, le Conseil fédéral décidera des réformes à entreprendre, fort de sa conviction qu'il vaut mieux assurer la survie financière des institutions actuelles que créer de nouveaux instruments. Les projets de révision de l'AVS et de la loi sur la prévoyance professionnelle tiendront compte de ce principe.

Finances

Les investissements pour la Suisse de demain et l'ouverture au monde devront évidemment être compatibles avec la politique d'assainissement des finances que le Conseil fédéral entend poursuivre en 1998. Des finances publiques saines ne sont pas uniquement la condition sine qua non d'une économie compétitive. En effet, un déficit persistant implique le paiement d'intérêts croissants et conduit à un effritement des moyens dont l'Etat dispose pour effectuer ses tâches.

Le Conseil fédéral estime qu'il serait irresponsable de faire payer aux générations futures la solution des problèmes actuels. Il mettra donc tout en œuvre pour atteindre l'équilibre budgétaire prévu pour 2001.

Werner Thut, section de la planification, Chancellerie fédérale. ■

AVS/AI facultative pour les Suisses de l'étranger

Parmi les 50 objectifs prioritaires du Conseil fédéral pour 1998 figure la réforme de l'assurance AVS/AI facultative pour les Suisses de l'étranger. On est en train présentement de remanier le dernier projet de réforme (voir «Revue Suisse» 3/97) et de nouvelles propositions seront présentées au Conseil fédéral durant la première moitié de l'année 1998. Elles feront ensuite l'objet d'une procédure de consultation, puis seront transmises au Parlement.

Initiative en bref

«La propriété foncière est transformée en droits de jouissance ou de superficie»

L'initiative «la propriété foncière est transformée en droits de jouissance ou de superficie» a été lancée par un comité hors parti composé de privés réunis autour de Werner Schmid-Bieri. L'acceptation de cette initiative populaire modifierait fondamentalement notre droit foncier et, en fin de compte, tout notre ordre économique. L'initiative demande les modifications suivantes de la Constitution fédérale:

- la propriété du sol est transformée, dans les dix ans, en droits de jouissance et de superficie pour les propriétaires actuels
- le sol est un bien collectif. Il est administré par les communes. Ne peuvent être acquis sur le sol que des droits de jouissance et des droits de superficie. L'intérêt perçu chaque année sur le droit de jouissance ou sur le droit de superficie est compris entre 2% et 4% de la valeur du terrain qui a été fixée
- la propriété des bâtiments et la propriété mobilière sont garanties
- quiconque renonce à son droit de jouissance ou de superficie est indemnisé par la commune.

NYF ■

Renaturalisation

Un enfant né à l'étranger et qui possède, à côté de la nationalité suisse, encore une autre nationalité, perd son droit de cité suisse s'il n'a pas été annoncé, jusqu'à 22 ans révolus au plus tard, à une autorité suisse en Suisse ou à l'étranger.

Il peut cependant, dans un délai de dix ans, demander sa renaturalisation. L'approbation de cette dernière est conditionnée à l'existence de liens avec la Suisse. Les personnes vivant en Suisse depuis trois ans au moins peuvent demander leur renaturalisation même après l'expiration de ce délai de dix ans.

En vertu d'une disposition transitoire, tous les double nationaux de la première génération nés à l'étranger et âgés de plus de 22 ans au 30 juin 1988 qui n'étaient pas annoncés aux autorités suisses ont perdu leur nationalité suisse avec effet au 30 juin 1988. Ces personnes peuvent également demander leur réintégration jusqu'au 30 juin 1998.

Toute demande de renaturalisation devra être adressée aux représentations suisses compétentes.

NYF

Initiatives populaires pendantes

Les initiatives populaires suivantes peuvent être signées:

«Pour un dimanche sans voitures par saison – un essai limité à quatre ans (initiative des dimanches)»
(jusqu'au 11.08.1998)
Judith Hauptlin, case postale 40, 9414 Schachen bei Reute

«Pour des primes d'assurance maladie proportionnelles au revenu et à la fortune»
(jusqu'au 22.10.1998)
Parti du travail
Elise Kerchenbaum, case postale 232, 1211 Genève 8

«La propriété foncière est transformée en droits de jouissance ou de superficie»
(jusqu'au 20.11.1998)
Werner Mühlheim, case postale 8140, 2500 Bienne 8

«Pour plus de sécurité à l'intérieur des localités grâce à une vitesse maximale de 30 km/h assortie d'exceptions (Rues pour tous)»
(jusqu'au 16.03.1999)
Association transports et environnement (ATE), case postale, 3000 Berne 2

«Répartition du travail»
(jusqu'au 16.03.1999)
Patrizia Staub, case postale 7263, 8023 Zurich

«Pour des coûts hospitaliers moins élevés»
(jusqu'au 02.06.1999)
Denner SA, case postale 977, 8045 Zurich

«La santé à un prix abordable (initative-santé)»
(jusqu'au 09.06.1999)
Parti socialiste suisse, case postale, 3001 Berne

«Stations cliniques modèles»
(jusqu'au 09.06.1999)
Kunigunde Grätzer-Karner, case postale 114, 8042 Zurich

«Six voies pour l'autoroute A1 entre Zurich et Berne»
(jusqu'au 13.07.1999)
Parti de la liberté, Michael E. Dreher, Ränkestrasse 2, 8700 Küsnacht

«Six voies pour l'autoroute A1 entre Genève et Lausanne»
(jusqu'au 13.07.1999)
Parti de la liberté, Michael E. Dreher, Ränkestrasse 2, 8700 Küsnacht

«Pour une deuxième galerie au tunnel autoroutier du Saint-Gothard»
(jusqu'au 13.07.1999)
Parti de la liberté, Michael E. Dreher, Ränkestrasse 2, 8700 Küsnacht

«Pour la suppression du droit de recours des associations au plan fédéral»
(jusqu'au 13.07.1999)
Parti de la liberté, Michael E. Dreher, Ränkestrasse 2, 8700 Küsnacht